

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président,

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, MM. Gérard FRANCOIS, Christian GEX, Mmes Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérard FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mme Joëlle di SANGRO, M. François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX, M. Jacques LAMBLIN, Mme Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Jean-Pierre SCHEIRLINCK, Mmes Claudine COLAS, Mélanie CHERRIER, MM. Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Alain FORTIER, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Bruno MINUTIELLO, Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à Mme. Joëlle DI SANGRO*), Pascal BAUCHE, Christian FLAVENOT (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Mmes Annie GUILLEMOT (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), Alexandra HUGO (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Anne LASSUS (*pouvoir à Mme. Rose-Marie FALQUE*), Catherine LAURAIN, M. Jean-Luc LEFEUVRE, Mme Catherine PAILLARD, MM. Benoit TALLOT (*pouvoir à Mme. Laurie JOCHAUD du PLESSIX*), Thibault VALOIS, Mmes Marie VIROUX (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Michèle WALTER, MM. Pascal BURGAIN (*remplacé par M Jean-Pierre SCHEIRLINCK*), Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), M. Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Mme Marie-Françoise MEYER, M. Jean-Marie LARDIN (*pouvoir à M. Christian TISSOUX*),

ÉTAIENT ABSENTS : M. Michel BOESCH, Mmes Anne-Marie di MARINO, Brigitte FLEURANTIN, M. Aziz SAHIN, Mme Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, M. Vincent VAUTHIER.

RAPPORTEUR : M. Jacques PISTER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 6 DECEMBRE 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2019-250 : Tourisme – Approbation des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée et de la Plaine

Pour mémoire, le Syndicat Mixte des Lacs de Pierre-Percée et de la Plaine, créé le 12 septembre 1983, a réuni les communes riveraines des lacs de Pierre-Percée et de la Plaine aux Départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges pour créer et gérer des équipements touristiques et de loisirs autour d'un site d'intérêt régional.

Afin de lui donner un nouvel élan, trois EPCI ont manifesté leur volonté de participer à sa refondation : la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont ainsi que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat dont l'adhésion a été votée par délibération n° 2018-126 le 24 mai 2018.

A la suite du retrait progressif de ses membres fondateurs, le syndicat mixte a été transformé en syndicat mixte fermé, dont les nouveaux statuts ont été approuvés par son Comité syndical le 25 septembre 2019. Lesdits statuts ont été notifiés aux membres adhérents pour approbation.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les nouveaux statuts, ci-joints.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, (Abstention Mme Damienne VILLAUME)

- Approuve les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée et de la Plaine ci-joints.

Fait et délibéré à Baccarat, le 28 novembre 2019.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20191128-2019-250-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2019